



La Newsletter du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

| Avril 2020 |

MOT DU PRÉSIDENT

Notre territoire vit actuellement une période de crise sanitaire inédite qui a bouleversé notre activité et celles de nos partenaires, le monde économique de la pêche et l'activité de la plaisance.

Les équipes du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille poursuivent leurs activités et veillent à la bonne marche des missions vitales pour l'établissement. Des interventions d'urgence ont eu lieu récemment pour assurer la sécurité des installations de plaisance dans nos ports. Concernant la filière pêche, un ensemble de dispositifs, en application de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, permet un soutien aux entreprises de la filière : le dispositif d'activité partielle, le fonds Etat/Région de solidarité à destination des entreprises en difficulté. D'autres mesures de soutien sont encore en cours d'élaboration. Un travail de concertation important a eu lieu entre les différentes autorités portuaires et les collectivités en charge des ports, au sein du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne pour coordonner les réponses à apporter à l'échelle de la Bretagne.

Avec cette newsletter, je souhaite vous faire un point de situation sur l'organisation mise en place par le Syndicat mixte pour assurer une continuité de service et limiter la propagation du virus COVID-19, et sur les actions menées ces dernières semaines.

En fonction de l'évolution de la situation à laquelle je suis très attentif, je vous apporterai des éléments d'information complémentaires. Je vous souhaite bon courage pour surmonter cette période de confinement, et restez chez vous pour vous protéger et protéger les autres.

Michaël Quernez, 1er Vice-Président du Conseil départemental du Finistère et Président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

ACTUALITÉS

ACCUEIL ET PERMANENCE

> **AU SIEGE** : un accueil téléphonique est maintenu au 06 78 85 39 97.

> **DANS LES BUREAUX DES PORTS DE PLAISANCE** : un accueil téléphonique est maintenu au : - 06 63 39 14 47 pour le bureau du port du Guilvinec - 06 99 23 82 53 pour le bureau du port d'Audierne - 06 07 95 80 87 pour l'activité plaisance des Ports de Loctudy - Ile-Tudy, Lesconil, Saint- Guénolé - Penmarch', Concarneau et Douarnenez

> **DANS LES CAPITAINERIES** : les capitaineries fonctionnent également avec un accueil téléphonique et les astreintes habituelles. Une permanence est maintenue au port du Guilvinec lorsque le nombre de mouvements de navires le justifie.

> **MAIL** : syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Pour réduire la propagation du virus et réduire les risques pour les usagers et les agents, une continuité d'activité est organisée en télétravail pour les missions le permettant. Ces missions sont peu à peu élargies avec le développement de moyens de télétravail plus opérationnels.

Une présence ponctuelle des services sur sites est prévue pour les missions le nécessitant (gestion du courrier...).

TRAVAUX

Incidence de la pandémie sur les projets en cours

Les mesures de confinement ont amené les entreprises à stopper pour le moment leur activité. 4 marchés de travaux, en cours ou en préparation, sont impactés.

- Mise en place de pontons dans les ports d'Audierne et Concarneau : si la barge qui mettra en place les pieux est bien arrivée à Audierne, elle reste dans l'attente de l'approvisionnement de ceux-ci. Par contre, l'entreprise qui construit les pontons poursuit leur assemblage dans son atelier de Vendée et la pose devrait pouvoir se faire rapidement après la fin du confinement.

- Réparation d'ouvrages en maçonnerie sur le port du Rosmeur à Douarnenez : le chantier a démarré par la cale Raie. Les conditions de reprise sont à l'étude mais ne sont pas définies. L'ouvrage est abrité et il n'y a pas d'évolution à craindre.

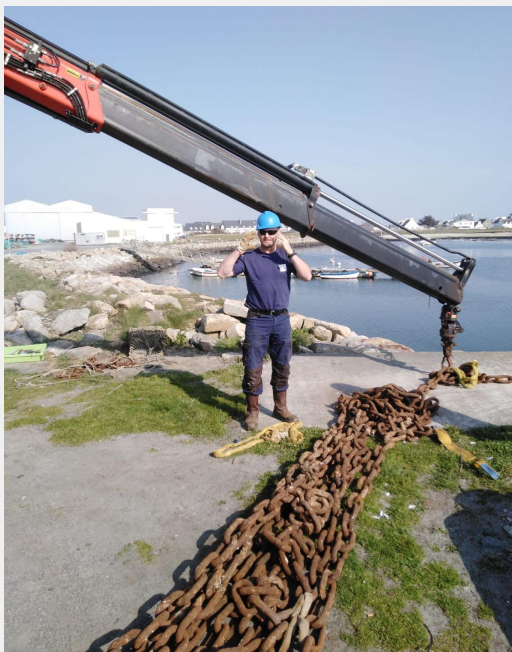
- Confortement d'urgence du môle de la Croix à Concarneau : les travaux de réparation après les tempêtes de février étaient presque achevés. L'essentiel du renforcement, en béton, est déjà en place. Il restera seulement quelques rangs de maçonnerie à installer.

Les agents de la régie de travaux restent mobilisables.

Trois interventions ne pouvant attendre ont été réalisées, dans le respect des règles de distanciation :

- à Saint-Guérolé pour réparer un ponton : [en savoir + ici !](#)

- au Guilvinec pour sécuriser un ponton : [en savoir + ici !](#) - à l'anse de Languoguen à Lesconil : cette intervention sur les mouillages, réalisable uniquement à l'occasion des grandes marées, a permis cette semaine de remplacer de nombreuses manilles de chaînes filles avant que les plaisanciers ne viennent installer leurs bateaux.



Intervention à Saint-Guérolé

Face à l'absence de soutien des cours, impossible sur une telle durée par les organisations de producteurs, les navires sont restés à quais et nombre d'entreprises de mareyage ont cessé leurs activités.

Une reprise concertée entre les différents maillons de la filière pour le maintien d'un certain niveau d'apports par des activités de pêche côtière et hauturière est en discussion. Des échanges ont lieu au sein du Groupement Interportuaire (GIP) Pêche de Bretagne* dont fait partie le Syndicat mixte et avec notre concessionnaire la CCIMBO.

(*) : membres du GIP : Région Bretagne, Département du Finistère et des Côtes d'Armor, SMPPC, Lorient agglomération.

Confrontée à la fermeture des établissements de restauration collective et restaurants ainsi qu'au détournement massif des consommateurs des produits frais dans cette période de confinement, la filière subit une baisse considérable des achats de produits de la mer.



PLAISANCE

Les sorties en mer (pêche, promenade, voile...) ne sont pas autorisées pour les plaisanciers. Elles ne font pas partie des exceptions prévues par le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

Des consultations sont en cours avec l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne pour échanger sur la situation des ports de plaisance.

Les renouvellements des autorisations de places annuelles dans les ports gérés par le Syndicat mixte ont été faits, à l'exception du port de Lesconil et des mouillages groupés aux associations (4 à Douarnenez et 1 à Concarneau) qui vont l'être très prochainement.



BONS PLANS

- > **SOUTENIR LA FILIERE PÊCHE** : mangeons du poisson !
- > **MANGER LOCAL** : pour faire face à la crise sanitaire qui bouleverse toutes nos habitudes, la Région Bretagne a décidé d'ouvrir une plate-forme pour mettre en relation les Bretons qui produisent et ceux qui consomment --> www.produits-locaux.bzh

A découvrir aussi : www.mangeons-local.bzh



MEMBRES	COORDONNÉES	
  	Pêche & Plaisance de Cornouaille 5 quai Henry-Maurice Bénard, 29120 Pont-l'Abbé	 
  	☎ 02 98 82 84 00 ➤ syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr	

Pour vous désabonner, [cliquez ici](#)

Propulsé par [Logiciel Newsletter](#)

Si vous ne parvenez pas à visualiser correctement ce mail, [cliquez ici](#)